

1.3.4.3. La randonnée

Aux abords et dans le site Natura 2000, la randonnée est pratiquée essentiellement sur les sentiers littoraux de la façade atlantique. La commune du Tour du Parc est reliée à Damgan par un passeur, ce service est assuré uniquement pendant la période estivale mi-juin mi-septembre.

Aucune étude de fréquentation n'a été effectuée sur le site pour cette activité. Il n'est pas aisé actuellement d'estimer le nombre de randonneurs et donc leur incidence sur la faune et les milieux. La fréquentation du site par les randonneurs est très localisée, à la façade atlantique, les accès aménagés le long de l'estuaire étant peu nombreux.

La servitude de passage des piétons sur le littoral a été aménagée sur la commune de Sarzeau, depuis le parking de Beg Lann jusqu'à Banaster, et sur les façades sud des communes de Damgan et du Tour du Parc. Les abords des étiers de Kerboulico, du Lic et de l'Épinay et des rivières de Sarzeau et de Penerf n'ont pas fait l'objet d'un aménagement de la servitude de passage des piétons sur le littoral.

Un projet de liaison pour le GR 34 en provenance de la presqu'île de Rhuys, entre le Tour du Parc et Ambon est à l'étude. Le trajet pressenti passe partiellement dans le site Natura 2000. Il rejoint le sentier empruntant l'ancienne voie de chemin de fer reliant la commune de Surzur à Ambon, au-travers des prés salés du fond d'estuaire.

La demande de création d'itinéraires de ballade dans et à proximité du site Natura 2000 existe. La question des aménagements à venir est alors à intégrer dans une réflexion relative au développement du tourisme vert afin de répondre au mieux à la demande tout en conciliant la préservation des habitats et des espèces.

1.3.4.4. Les activités balnéaires

Les plages fréquentées sont celles de Suscinio à Penvins, sur la commune de Sarzeau, la grande plage de Damgan et la baie de Kervoyal.

Aucune étude de fréquentation des plages n'a été réalisée, il est ainsi impossible d'estimer leur fréquentation.

1.3.4.5. La chasse

Elle est une activité très pratiquée dans le site et notamment en rivière de Penerf. L'attrait du site est dû essentiellement à ses habitats : marais, prés-salés. Il s'agit principalement de la chasse aux gibiers d'eau et plus précisément de celles des canards colverts, sarcelles, foulques et certains limicoles.

La chasse au gibier d'eau en rivière de Penerf se répartit géographiquement soit sur le Domaine Public Maritime (DPM) soit sur des étangs privés du domaine terrestre. Pour chasser sur le DPM, il faut adhérer à l'Association de Chasse Maritime du Morbihan (ACMM). Cette association gère la chasse au gibier d'eau sur l'ensemble du trait de côte dans le Morbihan. Il est donc difficile de quantifier précisément la pression de chasse sur la rivière de Penerf. Sur le domaine terrestre, l'association de chasse au gibier d'eau du domaine terrestre (ACGEDT) fédère un certain nombre de propriétaires d'étangs privés aménagés pour la chasse du gibier d'eau. Les marais de chasse sont essentiellement regroupés au fond de l'étier de Kerboulico et de Caden, ainsi qu'aux abords de la rivière de Penerf, entre Kernaoud et Billion.